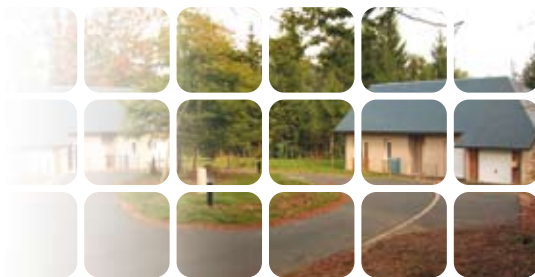




Éco-bonification des aides aux logements locatifs communaux

Cahier des charges



■ Bénéficiaires

- **Critère 1 : Isolation renforcée de l'enveloppe globale ou intérieure du bâtiment.**
- **Critère 2 : Équipement utilisant une source d'énergie renouvelable.**
 - Pompe à chaleur aérothermique air/eau ;
 - Pompe à chaleur géothermique ;
 - Pompe à chaleur hydrothermique ;
 - VMC double flux ;
 - Chauffe eau solaire ;
 - Méthanisation ;
 - Chauffage principal au bois à l'exclusion des inserts
- **Critère 3 : Économies d'eau**
 - Système de récupération des eaux de pluie (réservoir de stockage ...)ET
 - Équipements hydro économes sur les réseaux sanitaires (mousseurs, pomme de douche à débit réduit, pack WC double commande, mitigeurs thermostatiques douche, ...). Deux équipements sur trois devront être qualifiés hydro économes, et les douches et toilettes devront obligatoirement en être équipées
- **Critère 4 : Qualité environnementale des matériaux**
 - Bois de charpente ou de menuiserie local
 - Isolant naturel (ouate de cellulose, laine de coton, laine de mouton, liège...)

Contact ■■■

Les dossiers de demande de subvention doivent être adressés à :

Monsieur le président
du Conseil général

Direction
de l'Insertion et du
Logement

Service Logement
social - Habitat privé

05 55 93 71 40
05 55 93 74 07
05 55 93 76 48
05 55 93 75 60

Courriel :
habitat@cg19.fr